25 août 2025

Chers parents,

En cette rentrée scolaire 2025-2026, nous souhaitons vous informer, ou vous rappeler, les activités mises en place par notre asbl tout au long de l'année :

L'**asbl Gesves EXTRA** est le seul opérateur extrascolaire agréé à Gesves dans le cadre du Décret ATL. Il reprend tous les lieux d'accueil « avant et après les cours »

- Les deux implantations de l'école Saint Joseph ;
- L'école de René Bouchat ;
- Les écoles communales ; la Croisette et l'Envol ;
- Un **accueil centralisé le mercredi** après-midi dans nos locaux de la Pichelotte ;

Mais aussi

- Les **ateliers** organisés dans les écoles après les cours (sur inscription obligatoire)
- L'accueil lors des **journées pédagogiques** et accueils exceptionnels (sur inscription);
- La **Ludothèque** (à côté de la bibliothèque à la Pichelotte)
- Les **mercredis'tractions** (excursions 1x/2 mois, sur inscription)
- Les **plaines de vacances**, lors de chaque congé scolaire hormis le mois de juillet et une semaine durant les vacances de Noël

Gesves EXTRA peut compter sur ses 8 permanents et de nombreux accueillants « volontaires » et/ou ALE.
L'asbl est gérée au quotidien par une coordinatrice : Isabelle Colin - (083/670.203) ou info@gesvesextra.be ou www.gesvesextra.be

Quelques informations importantes :

- Depuis un an c'est APSCHOOL notre partenaire informatique. Chaque nouvel élève recevra un badge/ tag qui sera à accrocher à son cartable impérativement. Les anciens élèves gardent celui de l'année précédente. Le tag reste la propriété de l'ASBL et le premier tag est gratuit.
- **Attention en cas de perte, un nouveau tag sera à redemander à isabelle@gesvesextra.be et sera payant 20€ qui seront à verser sur le compte de l'ASBL Gesves Extra BE66 0682 4793 3643. Ce tag reste la propriété de l'ASBL et est à restituer à la fin de la scolarité gesvoise de l'enfant.**

- Pour les nouveaux parents, quand vous aurez reçu vos codes de connexion par mail (pensez à vérifier vos spams), vous pourrez inscrire votre enfant aux différentes activités proposées par l'ASBL comme les journées pédagogiques, spéciales, les plaines et les ateliers via la plateforme APSCHOOL. Et afin de faciliter la gestion de l'ASBL et de diminuer les trop nombreux impayés, nous avons mis en place un système de paiement anticipatif. Chaque réservation d'activité ne sera validée que si le paiement en ligne a été fait.

- Vous recevrez un autre courrier expliquant tout le processus de connexion à APSCHOOL.

1. Les accueils du matin et du soir

L'accueil du matin est totalement **GRATUIT**.

L'accueil du soir est payant à raison de **0,03euros/minute** à partir de :

- ✓ **15h45** à Saint-Joseph (grands et petits) - *Fin des cours : 15h30*
- ✓ **16h05** à l'Envol - *Fin des cours : 15h50*
- ✓ **15h35** à la Croisette - *Fin des cours : 15h20*
- ✓ **16h00** à René Bouchat - *Fin des cours : 15h45*

Le premier quart d'heure après la fin des cours dépend du temps scolaire et permet la transition de la responsabilité de l'encadrement entre le personnel des écoles et le personnel de l'accueil extrascolaire.

Les accueils du soir se terminent à 18h00 sur chaque implantation, au-delà de ce délai, ils seront facturés 0.50€/10min.

2. L'animateur référent

Dans chaque implantation scolaire, un permanent de Gesves Extra est aussi investi d'une mission de **référent** qui permet de faire le lien entre la coordination de l'Asbl, les différents accueillants et les directions d'école.

- Saint-Joseph (Grands et Petits) : **Deepa Nicolaï**
- René Bouchat : **Gaetane Hance**
- Envol : **Gaetane Hance**
- Croisette : **Raphaël Szöcke**

3. Les ateliers

Les ateliers s'organisent sous forme d'inscription préalable. Ils sont présentés en début dechaque trimestre. Nos animateurs proposent un vaste panel d'activités différentes dans lesquelles l'enfant pourra s'épanouir et ce, dans toutes les implantations que ce soit en primaire ou en maternelle en fonction des écoles.
La PAF est de **1,80 euros/atelier.**

Les inscriptions se font via le portail APSCHOOL mais un courrier reprenant toutes les propositions d'ateliers vous sera envoyé sous peu. **Le système APSCHOOL ne permet pas une inscription si le portefeuille extrascolaire/Gesves Extra n'est pas approvisionné suffisamment ou s'il est en négatif.**

ATTENTION, les **aides aux devoirs ou routines** (ainsi que le goûter « Ecole » à l'Envol)ne font pas partie des activités de Gesves Extra et sont donc sous la responsabilité et l'organisation des directions d'écoles (voir courrier de l'école).

4. L'accueil centralisé

Gesves extra propose des animations chaque mercredi après-midi **à partir du 27 août 2025**.

Le mercredi après-midi, l'accueil devient payant à partir de :

- ✓ **12h35** à Saint-Joseph grands et petits **(départ du bus à 12h40 chez les grands et**

12h45 chez les petits)

- ✓ **12h20** à l'Envol **(départ du bus à 13h)**
- ✓ **12h25** à la Croisette **(départ du bus à 12h25)**
- ✓ **12h00** à René Bouchat **(départ du bus à 12h35)**

La prise en charge est effective 15 minutes après la fin des cours et ce, **même si votre enfant n'est pas monté dans le bus communal** (voir horaire mentionné plus haut).
Tous les enfants encore présents à l'école lors du départ du bus seront accueillis dans nos locaux.

Les enfants sont emmenés en bus communal jusqu'aux locaux de Gesves extra (rue de la Pichelotte, 11A à Gesves) où se déroulent les animations. Il est demandé d'éviter de venir les rechercher entre 14h et 16h30 pour leur permettre de vivre pleinement l'activité prévue.
Un accueil est proposé jusque 18h.

Le tarif est de 0.03€/min jusque 14h00 et de 16h30à 18h00. Et 0.015€/min de 14h00 à 16h30.

Si votre enfant participe pour la première fois à l'accueil centralisé, n'hésitez pas àcompléter sa fiche médicale et de nous la renvoyer au plus vite. Vous la trouverez sur notre site internet www.gesvesextra.be

5. Les journées pédagogiques, les mercredis'tractions et les plaines de vacances

Il s'agit d'animations pour lesquelles l'inscription est obligatoire via la plateforme APSCHOOL :

Celles-ci se déroulent dans nos locaux à l'exception des mercredis'tractions.

- **Les journées pédagogiques** où nos animateurs accueillent vos enfants pendantque leurs professeurs sont en formation. **La PAF est de 13€/jour**

- **Les journées extraordinaires** (comme le 27 septembre par exemple) qui s'organisent, comme les journées pédagogiques, autour d'un thème choisi. **LaPAF est de 13€/jour**

- **Les mercredis'tractions** sont des excursions organisées tous les deux mois environ aux destinations variées (musées, parcd'expérimentation, visite de ferme didactique, etc.)
 La PAF varie en fonction de l'activité

- **Les plaines de vacances** s'organisent autour de thèmes divers déclinés par semaine, et proposent des jeux, des activités manuelles, du sport, des excursions…
 La PAF est de 65 €/semaine

Le système APSCHOOL ne permet pas une inscription si le portefeuille extrascolaire/Gesves Extra n'est pas approvisionné suffisamment ou s'il est en négatif. Pensez à approvisionner le portefeuille APSCHOOL de chacun de vos enfants et de régulariser la situation s'il y a lieu de le faire….Merci.

6. La ludothèque

Elle se situe à la Pichelotte, dans nos locaux, à côté de la bibliothèque communale. Elle est **ouverte tous les mercredis scolaires de 13h30 à 18h00**. Le calendrier des prochaines ouvertures reste disponible et actualisé sur notre site internet.

Suivez-nous sur facebook et sur Instagram !

Merci de votre attention.

L'équipe de Gesves EXTRA,

Isabelle Colin : coordinatrice et responsable ateliers
Deepa Nicolaï : Responsable plaines et Ludothèque
Raphaël Szöcke : Responsable plaines, Ludothèque, journées pédagogiques et spéciales
Gaetane Hance : Responsable Accueil centralisé et mercredi'straction
Sophie Tirtiaux : Animatrice
Nicolas Leflot : Responsable APA
Céline Piret : Animatrice
Théo Samadi : Animateur